

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

8 septembre 2012

## CRÉATION DES EMPLOIS D'AVENIR - (N° 148)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 90

présenté par

Mme Genevard, M. Moudenc, Mme Rohfritsch, Mme Grosskost, M. Huet, M. Decool, M. Tetart,  
M. Breton, M. Reynès, M. Salen, M. Bonnot, M. Audibert Troin, M. Couve, M. Perrut, M. Mathis  
et M. Tardy

-----

**ARTICLE 8**

I. – À l'alinéa 6, après le mot :

« enseignement »

insérer les mots :

« et les établissements privés sous contrat ».

II. – En conséquence, procéder à la même insertion à la première phrase de l'alinéa 8.

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement de cohérence